



Ondes électromagnétiques

La direction bafoue sans états d'âme le principe de précaution

Apparemment, la direction de France Télévisions a des choses à cacher.

C'est d'autant plus inquiétant que cela concerne la santé des salariés.

Depuis plusieurs mois, les niveaux de rayonnements électromagnétiques inquiètent les techniciens de la régie de Rennes, en particulier dans la régie son.

La direction, qui s'appuie sur les relevés des organismes officiels affirme que tout va bien, qu'on est dans les normes.

Les normes, justement. Celles prises en compte sont celles de la seule réglementation française, moins contraignantes que celles appliquées dans de nombreux autres pays y compris la Chine... En outre, cette norme ne se réfère qu'aux effets thermiques des ondes (les risques d'échauffement immédiat du corps et de ses organes).

Or, de nombreux scientifiques et spécialistes s'inquiètent des études épidémiologiques qui laissent à penser qu'il y a d'autres effets porteurs de risques, sur le long terme, même si l'on sait aujourd'hui peu de choses à ce sujet. D'ailleurs, le Centre international de recherche sur le cancer a classé les champs électromagnétiques radiofréquences « cancérogènes possibles ».

Dans un tel contexte, une personne responsable de la santé des gens opterait pour la prudence, autrement dit pour un principe de précaution. Pas à France Télévisions.

Les représentants de proximité de France 3 Bretagne ont, en vain, demandé que des mesures complémentaires soient réalisées par le CRIIREM (centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques), le seul laboratoire – dûment habilité – réellement indépendant des pouvoirs publics et des lobbys.

Face au refus de la direction régionale, les élus du CSE du Réseau France 3 ont, unanimement, décidé de confier au CRIIREM une expertise libre financée par le CSE, afin d'avoir une vision éclairée et contradictoire de la situation.

Mais la direction ne veut pas en entendre parler. Elle a informé les élus qu'elle refusait à l'expert l'accès aux locaux.

Il s'agit donc d'une manœuvre d'obstruction qui ne peut que renforcer l'inquiétude. Qu'est-ce que la direction cherche à cacher ? Craint-elle qu'en faisant appel à un expert indépendant, nous découvriions que les salariés sont exposés à des risques dont nous n'avions pas connaissance jusqu'ici ?

Les CSSCT du Réseau régional et du CSE central, réclament depuis longtemps à la direction une table ronde avec des scientifiques, afin d'actualiser les consignes de sécurité concernant l'utilisation des équipements de transmission 4G et bientôt 5G. Mais cette demande reste vaine. Pourquoi ?

Au-delà des outils déjà identifiés comme les Aviwest ou TVU Pack, faut-il s'inquiéter des environnements technologiques des régies ?

Se réfugier derrière le respect de la norme et le recours aux organismes de contrôle officiels ne suffit plus. On a tous en mémoire le rôle de ces officines, niant les retombées en France de l'accident de Tchernobyl, laissant empoisonner des milliers de travailleurs par l'amiante, des patients par le Médiateur ou d'autres médicaments, minimisant les scandales sanitaires (farines animales empoisonnées, algues vertes, maltraitements animaux dans les élevages, etc.) dans l'agro-industrie.

La direction de France Télévisions s'inscrit donc dans cette triste lignée, signifiant ainsi qu'elle n'a que mépris et indifférence pour la vie de ses salariés.

Les organisations syndicales appellent la direction à revenir sur sa décision. L'expertise diligentée par les élus est l'occasion de démystifier le sujet, de rassurer les salariés et, pour la direction, de montrer qu'elle accepte le débat contradictoire et agit en toute transparence. Si elle ne saisit pas cette chance, elle perdra durablement tout crédit auprès des salariés et de leurs représentants.

Paris, le 12 mai 2023